

DIFFERENCES INTERINDIVIDUELLES ET DISSOCIATION DU COUPLE MARITAL A ABIDJAN (COTE D'IVOIRE).

INTERINDIVIDUAL DIFFERENCES AND DISSOCIATION OF MARITAL COUPLES IN ABIDJAN (IVORY COAST).

DJAKO Logon Albert Thierry

Psychologie Sociale

Département de Psychologie

Université Félix Houphouët-Boigny

E-mail : djakologon@yahoo.fr

RESUME

Cette étude examine l'influence de la différence de niveau d'études et de religion entre conjoints sur la séparation ou le divorce dans les couples maritaux. Elle porte sur un échantillon de 120 sujets (car la méthode quantitative requiert un minimum de 60 sujets) recrutés selon la technique du plan factoriel et repartis en 4 groupes expérimentaux de 30 sujets chacun équivalents deux à deux par rapport à l'âge, au type d'union matrimoniale, au niveau socioéconomique, à l'ethnie, au nombre de personnes à charge et au nombre d'enfants du couple. Les données sont recueillies au moyen d'un questionnaire et traitées à l'aide de la technique statistique du Khi carré. Les résultats obtenus corroborent nos vues. D'une part, les conjoints de niveaux d'études distincts sont plus fréquemment affectés par la dissociation conjugale que ceux de niveaux d'études voisins ou identiques. D'autre part, la séparation conjugale est plus fréquente chez les conjoints de religions différentes que chez ceux d'une même religion. Ces résultats confirment donc que les différences de niveau d'études et de religion entre conjoints sont des facteurs d'instabilité conjugale.

Mots-clés : Conjoints, Dissociation conjugale, Niveau d'études, Religion.

ABSTRACT

This study examines the influence of the difference in level of education and religion between spouses on separation or divorce in marital couples. It covers a sample of 120 subjects recruited to all comers and divided into 4 experimental groups of 30 subjects each pairwise equivalent relative to age, type of marital union, socioeconomic level, ethnicity, at number of dependents and the number of children the couple. Data are collected through a questionnaire and processed using the chi square statistic technique. The results corroborate our views. On the one hand, the joint of separate studies levels are frequently affected by domestic dissociation than or identical neighboring levels studies. Moreover, marital separation is more common in spouses of different religions than those of the same religion. These results confirm that the difference in level of education and religion between spouses are of marital instability factors.

Keywords: Spouses, Spousal separation, Educational level, Religion

INTRODUCTION

Le mariage est socialement valorisé. Des vertus lui sont reconnues aussi bien pour les mariés et leur descendance que pour la société toute entière. Il contribue au bien-être des conjoints et aussi à leur prestige social. Il procure à l'enfant un cadre idéal de vie. De même, il participe de la pérennisation de la société en favorisant la procréation, l'éducation et la socialisation des jeunes.

Jusqu'à un passé relativement récent, le mariage était le mode normal d'union conjugale. Le divorce était alors considéré tantôt comme une tare individuelle tantôt comme un problème social (Lambert, 2009).

Mais, dès le milieu des années 1960, on assiste, d'abord, en Europe, ensuite, en Amérique et aujourd'hui en Afrique, à d'autres formes d'unions conjugales (Lambert, op. cit.). Il s'agit de l'union libre, du Pacte Civil de Solidarité (PACS) et, plus récemment, du mariage homosexuel. La famille biparentale est certes encore dominante. Cependant, elle est peu à peu substituée par les familles monoparentale, recomposée, adoptive et homoparentale. Ces mutations sociales se traduisent par un recul sensible du mariage au profit de nouvelles formes de cohabitation moins contraignantes pour les conjoints (Kellerhals *et al.*, 1985). Il s'agit notamment de l'union libre, du concubinage, etc. Parallèlement, l'on enregistre une baisse de la nuptialité ainsi qu'une hausse de l'instabilité conjugale.

En effet, entre 1975 et 1983, le taux de divortialité en France a pratiquement doublé passant de 13,1 % à 27,3 % (Forsé, 1986). Sur la même période, la proportion de couples en concubinage a également doublé. En Europe, l'indicateur conjoncturel de divortialité est passé de 13% en 1970 à 20% en 1980, puis à 25% en 1990 et à 32% en 2000 (Communautés européennes, 2004). Aux États-Unis, la proportion de mariages de même promotion qui aboutiraient à un divorce après quarante années d'union croît avec le temps. Elle était de moins de 10% dans les promotions de mariage de la fin du XIX^{ème} siècle. Elle est d'environ 30% dans celles du milieu du XX^{ème} siècle et sera vraisemblablement de plus de 50% dans celles de la fin du XX^{ème} siècle (Fürstenberg, 1990).

Des considérations précédentes, il transparait que le divorce est d'ampleur grandissante dans le monde contemporain. Ce même phénomène est aussi observé dans les pays d'Afrique subsaharienne et notamment en Côte d'Ivoire (Antoine, 2006).

Or, si le mariage est socialement valorisé pour ses bienfaits, la rupture conjugale, en revanche, a plutôt des effets nuisibles sur les conjoints et sur leurs enfants. La dissociation conjugale affecte négativement la santé mentale et physique des membres de la famille, la scolarité de l'enfant, et peut même être source de troubles du comportement ou d'inadaptations sociales chez ce dernier (Ambert, 2005).

Face à l'ampleur de la rupture conjugale dans nos sociétés modernes, en général, dans la société ivoirienne, en particulier, et au regard des conséquences dommageables que peut avoir ce phénomène sur les conjoints et sur leurs enfants, il y a lieu de s'intéresser aux déterminants de ce phénomène pour tenter de le réduire sensiblement à défaut de l'éradiquer totalement. Tel est le sens de cette étude qui entend contribuer à identifier certains déterminants socioculturels de la dissociation conjugale chez les Ivoiriens.

I- PROBLEMATIQUE

En Côte d'Ivoire, de plus en plus d'hommes et de femmes adoptent un mode de vie conjugale sans se marier. Ces conjoints consentent à une vie commune appelée « union libre » ou « concubinage » guidés apparemment par les seuls sentiments amoureux qu'ils éprouvent l'un pour l'autre. D'après l'EDS-MICS (2011-2012), ce mode d'union matrimoniale est adopté par 23% des femmes et 21% des hommes. Par contre, l'ensemble des formes de mariage confondues c'est-à-dire le mariage coutumier, civil et religieux concerne 39% des femmes et 27% des hommes.

L'EDS-MICS (*op. cit.*) révèle également que 5% des femmes et 4% des hommes sont divorcés ou séparés. Ces deux derniers indices donnent l'impression que la rupture conjugale est un phénomène rare dans la population ivoirienne. Cependant, cela n'est qu'une impression trompeuse puisque le nombre d'individus remariés ne cesse de croître. En effet, en 2005, la proportion d'individus mariés plus d'une fois représentait 11% des femmes et 12% des hommes (EIS-CI, 2005). En 2012, cette même proportion correspond à 10% des femmes et 19% des hommes (EDS-MICS, 2011-2012).

Les indicateurs statistiques en présence révèlent qu'en Côte d'Ivoire, les individus sont enclins à adopter un mode de vie conjugale. Cependant, ils divorcent ou se séparent assez fréquemment et se remettent en couple presque aussi souvent qu'ils divorcent si bien que la proportion d'individus demeurant divorcés ou séparés est faible.

Comment peut-on expliquer cette hausse de l'instabilité conjugale dans la population ivoirienne visiblement favorable à la vie maritale ?

Kellerhals *et al.* (1985) dénombrent quatre perspectives d'analyse théorique du divorce pouvant aider à élucider ce phénomène.

La première perspective explique les ruptures conjugales par certaines carences en ressources chez les conjoints qui font qu'ils ne peuvent affronter sans problème les difficultés quotidiennes. Ce manque de ressources peut être matériel (bas salaires) ou intellectuel (trop faible niveau culturel). Cette thèse ne semble pas correspondre au cas ivoirien puisque, d'après l'EDS-MICS (2011-2012), en Côte d'Ivoire, 72% des femmes et 97% des hommes en union sont professionnellement actifs et financièrement autonomes. De plus, cette même enquête indique que les personnes vivant maritalement sont à 75% scolarisées.

La seconde orientation théorique conçoit l'instabilité conjugale comme étant la résultante de difficultés relationnelles au sein du couple. En clair, les conjoints ont du mal à communiquer, à s'entendre. Ils se querellent fréquemment, ne se supportent plus, etc. La thèse des difficultés relationnelles semble convenir à l'explication de cas isolés de divorce ; mais paraît peu crédible pour rendre compte d'une tendance générale.

Si ni les carences en ressources, ni les difficultés relationnelles des conjoints ne semblent pouvoir expliquer ce phénomène, alors peut-être est-il lié à la façon dont les conjoints perçoivent le mariage ? C'est l'idée défendue par les adeptes de la troisième orientation d'analyse du divorce. Celle-ci attribue la propension à la séparation conjugale dans les sociétés modernes à une conception particulière du mariage appelée « mariage moderne ». Il s'agit d'un mariage fondé sur la primauté de l'individu sur le couple, sur l'indifférenciation des rôles féminins et masculins et sur une certaine autonomie des conjoints l'un par rapport à l'autre. Dans cette conception, le mariage peut s'accommoder de l'idée de divorce, non pas parce que dès la mise en couple les conjoints auraient décidé de se séparer, mais pour deux raisons essentielles. D'une part, les conjoints peuvent estimer que la fidélité à la vocation individuelle peut exiger, un jour, la séparation et, d'autre part, ils peuvent répugner à étouffer une insatisfaction personnelle trop profonde, au nom de l'intérêt conjugal.

Cette thèse nous paraît plausible pour expliquer la propension à la rupture conjugale dans la population ivoirienne (abidjanaise en particulier). D'ailleurs, selon Kellerhals *et al.* (op. cit.), elle est celle qui a reçu le plus de confirmations empiriques concernant le divorce contemporain. Elle ne sera plus ici interrogée.

Cela nous conduit à examiner la dernière perspective théorique du divorce en l'occurrence la thèse de l'homogamie.

La théorie de l'homogamie (Girard, 1964) fait de l'hétérogamie un facteur d'instabilité conjugale. En d'autres termes, les ruptures d'union procèdent de différences économiques, sociales ou culturelles entre conjoints. Il peut arriver que les conjoints soient d'âges éloignés, de classes sociales différentes, qu'ils aient des aptitudes culturelles assez distinctes ou qu'ils proviennent de traditions religieuses diverses, etc. Ces divergences peuvent induire des contradictions entre les valeurs, normes et modes de vie des conjoints. Cela a pour effet potentiel d'accroître le risque de conflit au sein du couple et, par conséquent, de favoriser le divorce. De plus, la norme sociale de l'homogamie voudrait que les conjoints aient des caractéristiques comparables. Ainsi, les couples hétérogames, du fait d'avoir transgressé cette norme sont, en général, socialement désapprouvés. Par conséquent, ils bénéficient d'un moindre soutien social. Cela constitue la seconde source d'instabilité de ces couples. Mais, les résultats des travaux antérieurs ayant éprouvé le modèle de l'homogamie sont contrastés. Par exemple, Thiombiano *et al.* (2014) montrent que l'exogamie ethnique n'est pas un facteur de risque de divorce au Burkina Faso. Au contraire, les unions interethniques semblent plus stables que les mariages intra-ethniques. Toutefois, l'exogamie ethnique a été mentionnée comme facteur associé au risque de divorce dans des études qualitatives conduites au Burkina Faso (Thiombiano, 2009).

Contrairement aux pays occidentaux où le faible niveau d'études des femmes est associé à un plus grand risque de divorce (Lyngstad, 2004 ; Liu et Vikat, 2004), dans les pays d'Afrique subsaharienne, des travaux révèlent une plus grande fragilité des unions des femmes instruites, surtout en milieux urbains. A Dakar, par exemple, les femmes scolarisées ont plus de risque de divorcer que celles non scolarisées (Antoine, 2006).

Les travaux antérieurs ont examiné le rôle du degré de scolarisation de la femme sur la divortialité. Ils sont parvenus à des résultats divergents selon qu'on soit en occident ou en Afrique. Si en Europe l'élévation du niveau d'études de la femme renforce la stabilité du couple, en Afrique, au contraire, cela constitue un facteur d'instabilité conjugale. Cependant, l'influence du niveau d'instruction du couple sur la dissociation conjugale dans un contexte d'hétérogamie en milieu urbain africain est peu abordée dans les travaux antérieurs. C'est cette voie de recherche que nous tentons ici d'explorer.

Plus précisément, les conjoints Abidjanais de niveaux d'études distincts sont-ils plus (ou moins) affectés par la séparation conjugale que ceux de même niveau d'études ? Telle est l'une des questions auxquelles nous tenterons d'apporter une réponse.

Par ailleurs, Selon Ambert (2005), la recrudescence des séparations conjugales dans le monde moderne s'explique par la perte de l'influence de la religion sur le mariage. Or, en Afrique, la religion a toujours une influence sur la divortialité comme en témoignent les travaux de Takyi (2001) et Thiombiano *et al.* (2014). Ces derniers observent que les femmes chrétiennes au Burkina Faso présentent un risque de divorce plus grand que les musulmanes. Le même constat est fait au Ghana par Takyi (2001). Par contre, à Yaoundé, les chrétiens présentent des unions plus stables que les musulmans (Antoine, 2006).

S'il est vrai que la religion favorise le divorce dans les couples, alors qu'en est-il des séparations conjugales concernant les unions bâties autour de religions différentes dont les valeurs, rites et dogmes peuvent s'opposer ? Cette variante du problème en milieu urbain africain semble peu explorée dans les travaux antérieurs. Elle constitue la seconde question que nous essayons ici d'élucider.

En clair, les couples abidjanais dont les membres sont de religions distinctes sont-ils plus (ou moins) enclins à la séparation conjugale que ceux dont les conjoints sont de même religion ? Telle est la seconde question à laquelle nous tenterons d'apporter une réponse.

En effet, le niveau d'études et la religion des conjoints nous semblent avoir des effets à la fois subtils et pernicieux sur l'union conjugale. Les conjoints eux-mêmes ne prennent pas toujours conscience que ce sont les valeurs, normes et pratiques héritées de leurs cultures respectives qui conditionnent leur relation de couple, les incitant parfois aux querelles, aux discordes et, par conséquent, à la séparation.

C'est en nous fondant sur ces remarques confortées par les travaux scientifiques évoqués que nous énonçons les deux hypothèses de travail suivantes :

- a) Les conjoints de niveaux d'études distincts enregistrent une dissociation plus fréquente que celle des conjoints de niveaux d'études identiques.
- b) La dissociation conjugale est fréquente chez les conjoints de religions différentes mais rare ou inexistante chez ceux de même religion.

La mise à l'épreuve des faits des hypothèses ci-dessus énoncées nécessite l'élaboration d'une démarche méthodologique adaptée qu'il convient de présenter.

II- METHODOLOGIE

La démarche méthodologique dont procède cette étude consiste à décrire les variables de l'étude, construire l'échantillon d'étude et présenter le matériel utilisé pour le recueil des données.

1- Description des variables

Les hypothèses opérationnelles précédemment émises laissent entrevoir deux variables indépendantes, le niveau d'études et la religion des conjoints, et une variable dépendante, la dissociation conjugale.

Par « niveau d'études », il faut entendre le dernier cycle d'études atteint par un individu dans le système éducatif ivoirien ou dans tout autre système éducatif équivalent. Les différents cycles d'études considérés sont dans l'ordre : le cycle primaire (du CP1 au CM2), le premier cycle secondaire (de la 6^{ème} à la 3^{ème}), le second cycle secondaire (de la 2^{nde} à la terminale) et le cycle supérieur (de la 1^{ère} année universitaire au doctorat). Les conjoints sont, soit de niveaux d'études distincts, soit de niveaux d'études identiques ou voisins (consécutifs).

La religion du conjoint renvoie à la reconnaissance par ce dernier de son affiliation à un culte, à ses rites et à ses dogmes. Les conjoints peuvent être de religions différentes ou de même religion.

Cette étude prend en compte une seule variable dépendante, la dissociation ou l'instabilité conjugale. Celle-ci est la rupture d'une union conjugale. Il s'agit d'une variable qualitative présentant deux modalités :

- dissociation conjugale fréquente ;
- dissociation conjugale rare ou inexistante.

Lorsque dans un couple les conjoints se sont séparés au moins deux fois, on parle de dissociation conjugale fréquente. Deux étant la fréquence médiane de rupture maritale de l'échantillon étudié. En revanche, on parle de dissociation conjugale rare ou inexistante pour les couples n'ayant jamais vécu de rupture d'union ou ayant enregistré une seule séparation.

2- Echantillonnage

La technique d'échantillonnage utilisée dans la présente étude est celle du plan factoriel. Ce plan rend possible la constitution de groupes expérimentaux équivalents garantissant le contrôle des effets indésirables des variables parasites nécessaire à une saine évaluation de l'influence des variables indépendantes retenues (Chauchat, 1985). Il se révèle utile dans la présente étude dont l'objectif est justement de mettre en évidence l'effet isolé de deux variables indépendantes (le niveau d'études et la religion des conjoints) sur la dissociation conjugale.

Dans son principe, le plan factoriel, soutient Chauchat (1985, p. 77), « consiste à définir les combinaisons de modalités de variables et à constituer des groupes de sujets de telle sorte que chaque groupe représente l'une des combinaisons ».

L'application d'un tel principe conduit à la formule suivante de constitution des groupes expérimentaux : $F = 2^2 = 2 \times 2$, soit 4 groupes expérimentaux.

En effet, la présente étude met en jeu deux variables indépendantes dichotomiques chacune c'est-à-dire le niveau d'études et la religion des conjoints.

En combinant deux à deux les modalités de chacune de ces variables indépendantes, on aboutit à 4 combinaisons correspondant à 4 groupes expérimentaux décrits dans le tableau suivant :

Tableau I : Détermination des groupes expérimentaux

		RELIGIONS DES CONJOINTS	
		différentes	identiques
NIVEAUX D'ETUDES DES CONJOINTS	identiques ou voisins	$G_1 : n_1 = 30$	$G_2 : n_2 = 30$
	distincts	$G_3 : n_3 = 30$	$G_4 : n_4 = 30$

Ce tableau fait apparaître 4 groupes expérimentaux comportant 30 sujets chacun. Ces groupes sont ainsi caractérisés :

- G_1 : conjoints de niveaux d'études identiques ou voisins et de religions différentes ;
- G_2 : conjoints de niveaux d'études identiques ou voisins et de même religion ;

- G_3 : conjoints de niveaux d'études distincts et de religions différentes ;
- G_4 : conjoints de niveaux d'études distincts et de même religion.

Ces quatre groupes expérimentaux forment l'échantillon de 120 sujets. Pris deux à deux, ils sont équivalents sous l'angle de la taille, de l'âge, de la nature de l'union conjugale, du niveau socioéconomique, de l'ethnie, du nombre de personne à charge et du nombre d'enfants du couple. Plus précisément, chacun de ces groupes comporte 30 sujets (15 hommes et 15 femmes), âgés de 25 à 30 ans, tous engagés dans une première relation de couple, de couche socioéconomique favorisée, de même origine ethnique et n'ayant aucun enfant ni de personnes à charge.

3- Matériel

L'enquête est menée au moyen d'un questionnaire élaboré spécifiquement pour l'étude. Cet instrument est structuré en deux axes. Le premier axe concerne les variables parasites (âge, nature de l'union conjugale, niveau socioéconomique, ethnie, nombre de personnes à charge et nombre d'enfants du couple) dont les effets sont à neutraliser. Le second axe traite à la fois de la dissociation conjugale, du niveau d'études et de la religion des enquêtés.

L'administration du matériel s'est faite selon le mode de passation individuelle auprès de sujets vivant à Abidjan rencontrés à leur domicile.

Après que l'enquêté ait consenti à participer à l'étude, un exemplaire du questionnaire lui est remis par un enquêteur pour qu'il le remplisse de façon autonome dans un délai de 10 à 15 minutes. Les données ainsi collectées révèlent des enseignements qu'il convient de dégager.

III- RESULTATS

Le test statistique du Khi carré est appliqué aux données rassemblées pour comparer les fréquences de ruptures conjugales observées dans les différents groupes expérimentaux afin d'établir l'effet éventuel de chacune des variables indépendantes (le niveau d'études et la religion des conjoints) sur le phénomène étudié (la dissociation conjugale).

Les résultats se présentent en deux axes. Le premier concerne la dissociation conjugale en rapport avec le niveau d'études des conjoints et le second traite de la religion des conjoints en relation avec le même phénomène.

1- Dissociation conjugale selon le niveau d'études des conjoints

Dans le tableau ci-dessous, sont consignées les données auxquelles est appliqué le test du Khi carré permettant d'éprouver l'effet de la différence de niveau d'études entre conjoints sur la séparation conjugale.

Tableau II : Fréquences de dissociation conjugale selon le niveau d'études des conjoints

NIVEAUX D'ETUDES DES CONJOINTS ↓	DISSOCIATION CONJUGALE		
	fréquente	rare ou inexistante	Total
identiques ou voisins	26	34	60
distincts	40	20	60
Total	66	54	120

L'application du Khi carré donne une valeur de 6,60. Celle-ci se révèle significative au seuil de probabilité .05. Cela atteste de l'existence d'une différence significative entre les fréquences comparées.

L'analyse détaillée de ce résultat situe sur le sens de cette différence. Une forte majorité des couples dont les membres sont de niveaux d'études distincts vivent une dissociation conjugale fréquente (67%, soit 40 couples sur 60) contre peu de couples qui n'en sont pas affectés (33%, soit 20 couples sur 60). Cette propension à la séparation conjugale s'amointrit concernant les conjoints de même niveau d'études ou de niveaux d'études voisins. Ici, moins de la moitié des couples (43%) enregistrent une rupture fréquente de leur union alors que 57% (soit 26 couples sur 60) de ceux-ci ne vivent pas du tout ou vivent rarement la dissociation conjugale.

Ce résultat vérifie notre hypothèse de travail selon laquelle les conjoints de niveaux d'études distincts sont plus enclins à la dissociation conjugale que ceux de même niveau d'études.

La théorie de l'homogamie (*cf.* p. 11) explique la propension à la rupture conjugale dans les couples dont les membres diffèrent par leurs caractéristiques économiques, sociales ou culturelles à partir de deux sources d'influence essentielles. La première réfère aux dissimilitudes ou contradictions entre les

valeurs, normes et modes de vie des conjoints. La seconde se rapporte au moindre soutien social dont bénéficient en général ces couples du fait d'avoir transgressé la norme sociale de l'homogamie.

Les conjoints proviennent souvent de milieux divers, reçoivent des éducations différentes et vivent des expériences singulières. Tout concourt donc à les différencier. De ce fait, ils n'ont pas toujours la même vision du monde ni la même compréhension des réalités. A ces différences courantes entre conjoints, viennent s'ajouter celles liées à l'instruction scolaire qui amplifient davantage les divergences au sein du couple.

En effet, l'éducation scolaire développe chez l'individu le sens du raisonnement, de l'analyse, l'esprit critique. Elle dote les apprenants d'outils analytiques et méthodologiques pour comprendre, expliquer et influencer les événements. Ainsi, plus un individu est de niveau d'études élevé, plus il a tendance à approcher les situations et à agir de façon rationnelle. Inversement, moins un sujet est d'un niveau d'études élevé, plus il se laisse guider par ses intuitions et moins il est enclin à analyser les événements et à se conduire de façon logique. Lorsque les conjoints sont de niveaux d'études distincts, cela peut engendrer des problèmes de communication, des mésententes du fait de leurs divergences de compréhension ou de vision. Alors que le membre le plus scolarisé du couple (généralement l'homme) aura tendance à tout passer au crible de la raison, celui de niveau d'études moins élevé sera enclin à laisser s'exprimer sa nature humaine sans vouloir tout comprendre ni tout contrôler. En conséquence, il peut naître au sein du couple des discordes à propos des priorités de la vie et de sujets sensibles susceptibles d'affecter la qualité de la relation entre conjoints. Ceux-ci pourraient s'opposer, entre autres, sur la manière de dépenser les revenus familiaux, de prendre les décisions au sein du couple, d'éduquer les enfants, sur les projets à mettre en œuvre pour préparer l'avenir, etc.

D'un autre côté, selon la théorie de l'homogamie (*cf.* p. 11), les couples dont les membres diffèrent par leurs attributs économiques, sociaux ou culturels sont socialement désapprouvés en général alors que ceux dont les conjoints présentent les mêmes caractéristiques socioculturelles sont appréciés. Pour cette raison, les conjoints de niveau d'études distincts peuvent recevoir moins de soutien de la part de leurs familles et/ou de leurs amis. Cela peut constituer une source additionnelle de fragilisation de ce type de couple.

Pour que l'union entre de tels conjoints puisse se pérenniser, il faut que les époux s'aiment profondément pour résister aux influences extérieures négatives. Il faudrait aussi que le conjoint le plus scolarisé (généralement l'homme) fasse preuve de pédagogie, de tact pour se faire comprendre, pour expliciter ses idées sans toutefois vexer son partenaire. Cependant, s'il adopte trop souvent cette conduite, son partenaire peut se sentir rabaissé et offensé car infantilisé ou réduit au rôle d'apprenant. Il faudrait en outre que le conjoint le moins scolarisé (généralement la femme) fasse l'effort d'écouter son conjoint et de comprendre ses idées. Or, cette dernière condition est difficile à satisfaire pour deux raisons principales. D'une part, le faible niveau d'études du partenaire limite ses capacités de compréhension. D'autre part, nous sommes dans le contexte d'une mégalopole comme Abidjan dans laquelle les mentalités prônent l'émancipation de la femme, l'égalité entre l'homme et la femme. Dans ces circonstances, la femme aurait tendance à s'affirmer. Elle pourrait alors se heurter aux critiques de son mari chez qui la dialectique est un mode de fonctionnement normal. De ces mésententes liées à l'incompréhension mutuelle des époux pourraient découler des frustrations, des rancœurs, des querelles qui, à la longue, conduiraient le couple à la dislocation.

En revanche, lorsque les deux conjoints sont de même niveau d'études ou de niveaux d'études comparables, cela tend à faciliter la communication au sein du couple. En raison de la similarité de leur niveau de scolarité, les membres du couple différeront peu quant à leurs opinions, attitudes ou visions des « choses ». Ainsi, les conjoints arrivent plus facilement à se convaincre mutuellement. Ils parviennent sans peine à s'accorder sur les priorités du couple par exemple la façon de dépenser les revenus, d'éduquer les enfants, les projets à mettre en œuvre pour préparer l'avenir... Dans ces circonstances, il est peu probable que des malentendus surviennent au sein du couple et s'enveniment au point de pousser les conjoints à rompre leur lien marital.

En outre, selon la théorie de l'homogamie (*cf.* p. 11), les conjoints de niveaux d'études similaires bénéficient d'ordinaire du soutien social de leurs proches (familles et amis). Ils reçoivent l'assentiment de leurs familles respectives et peuvent solliciter et obtenir l'aide de celles-ci en cas de difficultés. Un tel soutien social ne peut que renforcer la stabilité du couple.

2- Dissociation conjugale selon la religion des conjoints.

L'analyse de l'incidence de la différence de religion entre conjoints sur la dissociation conjugale conduit à établir ce tableau :

Tableau III : Fréquences de dissociation conjugale selon la religion des conjoints

RELIGIONS DES CONJOINTS ↓	DISSOCIATION CONJUGALE		
	fréquente	rare ou inexistante	Total
<i>identiques</i>	24	36	60
<i>différentes</i>	43	17	60
Total	67	53	120

Appliquée aux données précédentes, la technique du Khi carré donne une valeur de 12,20 significative au risque d'erreur de 5%. Elle indique une différence marquée entre les fréquences comparées.

L'examen minutieux de ces données précise le sens de cette différence. La majorité des couples dont les membres sont de religions différentes (72%, soit 43 couples sur 60) enregistrent une dissociation conjugale fréquente contre une minorité de couples qui n'en sont pas affectés (17 couples sur 60, soit 28%). Ces observations s'inversent pour les couples de même religion. Ici, 40% des couples (soit 24 couples sur 60) formés de conjoints de même religion vivent une rupture fréquente de leur union alors que 60% de ceux-ci (soit 36 couples sur 60) vivent rarement la séparation ou n'enregistrent aucune désunion.

Ce résultat confirme notre hypothèse de travail selon laquelle la dissociation conjugale est fréquente chez les conjoints de religions différentes mais rare ou inexistante chez ceux de même religion.

La théorie de l'homogamie (*cf.* p. 4) développée précédemment éclaire ce résultat.

En effet, l'appartenance à une confession religieuse implique l'adhésion à la doctrine de celle-ci. Les préceptes religieux, par essence, sont indiscutables. De plus, ils portent sur des sujets sensibles susceptibles de conditionner la qualité de la relation maritale. Ils traitent, entre autres, du rôle de la femme et celui de l'homme dans le couple, de l'autorité de l'homme sur la femme, de la prise de décision dans le couple, de la légitimité du divorce.

Lorsque les conjoints sont de même religion, ils partagent les mêmes interdits, les mêmes croyances, la même conception de Dieu et de la morale c'est-à-dire de la notion du bien et du mal. Ils partagent aussi les mêmes valeurs, normes et attitude à l'égard du pardon. De ce fait, leur vision du monde de même que leur interprétation des réalités tendent à se confondre. Ainsi, ils parviennent plus facilement à se comprendre et à s'accorder. Dans ce cas, il est relativement peu probable que des différends, des disputes ou des discordes s'installent entre les conjoints et s'aggravent au point de les pousser à rompre leur lien conjugal.

En revanche, lorsque les conjoints sont de religions différentes, leur conception du monde et leur interprétation des faits ont tendance à se distinguer voire à s'opposer. Cela peut être source de mésententes ou de conflits au sein du couple et, par conséquent, accroître le risque de dissociation conjugale. Par exemple, la religion chrétienne interdit la polygamie. Celle-ci y est considérée comme du multi partenariat sexuel voire de l'infidélité. Pour le chrétien, il ne peut y avoir de fidélité en dehors d'une relation monogame. Par contre, la religion musulmane autorise la polygamie même si elle limite le nombre de coépouses à quatre. La religion animiste accepte la polygamie et ne limite pas non plus le nombre de femmes qu'un homme peut épouser. Pour le musulman, tout comme pour l'animiste, la polygamie et la fidélité ne sont pas incompatibles contrairement au chrétien. Ainsi, si le mari musulman ou animiste d'une femme chrétienne veut prendre une seconde épouse, cette dernière l'interprétera comme un signe d'infidélité alors que son conjoint estimera sa conduite tout à fait légitime. Cette mésentente peut conduire le couple à se séparer. De même, une femme musulmane pourrait accepter que son mari animiste épouse par exemple jusqu'à quatre femmes mais pas au-delà alors que ce dernière se croit en droit d'épouser le nombre de femmes qu'il désire.

En outre, chez les chrétiens, le mariage est indissoluble et les rapports sexuels pré-nuptiaux sont proscrits. De même, chez les musulmans, les relations sexuelles avant le mariage sont interdites. Cependant, le mariage peut être dissout à l'initiative exclusive de l'homme (Legutowska, 2012). Par contre, rien n'interdit les rapports sexuels pré-nuptiaux ni la dissolution du mariage chez les animistes. De ce fait, une femme chrétienne ou musulmane en union libre sera en dissonance cognitive c'est-à-dire éprouverait un malaise du fait qu'elle entretient avec son conjoint des relations intimes en dehors du mariage alors que ses croyances religieuses profondes le lui interdisent. Pour se soulager de cette tension qui lui pèse, elle pourrait demander à son conjoint de l'épouser. Si celui-ci lui refuse le mariage, elle n'aurait d'autre choix que de mettre fin à leur relation pour se soulager.

Par ailleurs, les religions animiste et musulmane adhèrent à une vision plus traditionnelle du rôle de la femme dans laquelle celle-ci a pour fonctions premières la procréation, l'éducation des enfants et la réalisation des tâches domestiques. Cette conception est différente de la vision chrétienne de la femme qui prône davantage l'émancipation de la femme et l'égalité homme-femme. Ici, les tâches domestiques ne sont pas réservées à la femme ; un homme peut aussi aider sa compagne dans les travaux ménagers. Les divergences de visions entre animistes ou musulman, d'une part, et chrétiens, d'autre part, au sujet du rôle de la femme et de l'homme peuvent être source de discordes au sein du couple. Ainsi, un mari musulman ou animiste refusera vraisemblablement d'aider sa femme dans les tâches ménagères si celle-ci lui en fait la demande. D'ailleurs, il interprétera cette requête de sa compagne comme un manque de respect à son endroit. Cependant, un mari chrétien serait probablement moins contrarié par une telle requête venant de sa conjointe.

D'un autre point de vue, les divergences de visions au sujet de la participation de la femme à la prise de décision dans le ménage entre animiste ou musulman, d'une part, et chrétien, d'autre part, peuvent également affecter la stabilité conjugale. Dans la conception musulmane ou animiste, l'homme est le chef absolu de la famille. Il prend les décisions et les autres membres de la famille y obéissent et les appliquent. Il n'est pas tenu de demander l'avis de son épouse. Ainsi, un mari animiste ou musulman peut juger légitime d'avoir pris une décision sans consulter sa conjointe. Si cette dernière est chrétienne, elle interprétera probablement cela comme un manque de considération ou de respect à son égard. Pour elle, il est inadmissible qu'un mari puisse prendre une décision sans consulter ou en informer sa conjointe. Par contre, une femme animiste ou musulmane serait moins frustrée par une telle conduite de la part de son mari.

De surcroît, selon la théorie de l'homogamie (*cf.* p. 11), les couples formés de conjoints de religions différentes sont souvent désapprouvés non seulement par leur communauté religieuse mais aussi par leur famille. Par conséquent, leur union ne reçoit parfois pas la bénédiction des parents. Ainsi, en cas de difficulté, ils ne peuvent solliciter et obtenir l'aide de ceux-ci. Un tel isolement social ne peut que renforcer la fragilité du couple.

En somme, nous venons de montrer comment la différence de niveau d'études et de religion entre conjoints peuvent favoriser la dissociation conjugale. Que retenir de cette étude ? En quoi les résultats ici rapportés sont confortés par les connaissances scientifiques déjà existantes ?

IV- DISCUSSION

En entreprenant cette étude, nous nous proposons d'apprécier l'effet de la différence de niveau d'études et de religion entre conjoints sur la dissociation conjugale dans les couples maritaux Abidjanais.

Les résultats obtenus corroborent nos vues. D'une part, les conjoints de niveaux d'études distincts sont plus enclins à la séparation conjugale que ceux de même niveau d'études ou de niveaux d'études similaires. D'autre part, la dissociation conjugale est plus fréquente chez les conjoints de religions différentes que chez ceux de même religion.

Bumpass et Sweet (1972) ont mis en évidence l'effet de la différence de niveau de scolarité entre conjoints sur l'instabilité conjugale. Ils observent, à partir de données américaines, que l'écart de niveau d'études entre époux est un facteur de propension au divorce. Ces chercheurs expliquent ce phénomène par deux catégories de facteurs. D'une part, les dissimilitudes socioculturelles empêchent le consensus entre les conjoints sur les objectifs et les priorités de la vie entravant ainsi une base commune de conversation. De ce fait, les risques de discordes pouvant découler de la dissemblance des visions du monde chez les conjoints sont décuplés (Bumpass et Sweet op. cit.). D'autre part, la formation d'une union avec une personne aux caractéristiques socioculturelles différentes est la transgression d'une norme sociale en l'occurrence celle de l'homogamie. Pour cette raison, les unions hétérogames sont, en général, socialement dépréciées si bien qu'ils reçoivent moins de soutien social des membres de leurs familles et/ou de leurs amis.

Le premier résultat rapporté dans la présente étude est aussi conforté par des travaux plus récents tels que ceux de Jalovaara (2003), Mäenpää et Jalovaara (2014) et Schwartz et Han (2014). L'étude de Schwartz et Han (op. cit.) est conduite aux Etats-Unis sur les couples mariés entre 1950 et 2004. Elle révèle que les couples dont les conjoints ont des niveaux d'études similaires sont moins susceptibles de divorcer que ceux dans lesquels le mari est plus instruit que son épouse. Ces chercheurs expliquent ce résultat par l'abandon de la différenciation rigide des rôles masculins et féminins (l'idée du mari pourvoyeur et de la femme ménagère). De même, Jalovaara (2003) observe le même phénomène dans la Finlande des années quatre-vingt-dix. Il note que la similarité de niveau d'études chez les époux réduit la probabilité de divorce. Plus récemment, Mäenpää et Jalovaara (2014) enquêtent sur des couples en union libre et établissent que la différence de niveau d'études entre concubins

est le déterminant le plus important de la stabilité conjugale. D'ailleurs, ces auteurs enregistrent qu'un écart extrême entre le niveau d'études des conjoints accroît significativement le risque de divorce au sein du couple alors qu'une union entre concubins de niveau universitaire diminue fortement ce risque.

Le second résultat rapporté ici est corroboré par l'étude de Heaton (2002) qui montre que les mariages interreligieux sont plus affectés par l'instabilité conjugale en raison de l'absence de valeurs communes entre conjoints. Pour Heaton (2002) le risque de divorce est d'autant plus grand que la distance religieuse entre époux est importante. Autrement dit, les conjoints qui adhèrent à des croyances religieuses très contradictoires sont plus susceptibles de divorcer que ceux qui appartiennent à des religions distinctes, mais dont les croyances sont relativement similaires. De même, Karady (1985) enregistre que les couples dont les membres se distinguent par leur affiliation religieuse (surtout les unions entre chrétien et juif) divorcent significativement plus que les unions entre différents groupes chrétiens, dans la Hongrie de la première moitié du XX^{ème} siècle. Cet auteur explique ce phénomène par le fait que les unions interreligieuses et notamment celles entre juifs et non-juifs, à plus forte raison, se construisent contre l'opposition souvent farouche des familles et du milieu. Pour réussir un tel projet matrimonial, il faut de part et d'autre un surcroît de motivation comparativement aux mariages dont les conjoints partagent la même religion. Bumpass et Sweet (1972) établissent également que la différence de religion accroît le risque de divorce dans les couples américains.

McHale et Crouter (1992) sont eux aussi parvenus à des résultats qui confortent ceux de la présente recherche. Ils remarquent que les problèmes relationnels au sein du couple ainsi que les ruptures conjugales sont dus à des contradictions entre les valeurs de l'homme et celles de la femme ou à des antagonismes entre les valeurs et les pratiques de ceux-ci.

CONCLUSION

En définitive, la différence de niveau d'études et de religion entre conjoints influencent la propension des couples maritaux abidjanais à rompre leur lien conjugal. Cela montre l'importance qu'il y a à prendre en compte les valeurs, normes et pratiques héritées de nos cultures pour les solutions à apporter à l'accroissement des ruptures conjugales dans la société ivoirienne.

La vie conjugale est généralement présentée comme le lieu par excellence où s'exercent la liberté individuelle et le choix amoureux. Pourtant, elle obéit

aussi à une loi sociale notamment celle de l'homogamie dont les mécanismes d'actions, procédant de l'intériorisation de valeurs, de croyances, sont si subtils et si bien dissimulés dans nos réactions et conduites qu'ils nous semblent inexistantes.

Sur la base des résultats de la présente étude, quelques recommandations visant à réduire l'instabilité des couples dont les conjoints se distinguent par leur niveau d'études ou leur religion peuvent être faites.

Pour ce qui concerne l'écart de niveau d'études entre conjoints, le membre le plus scolarisé du couple gagnerait à faire preuve de délicatesse et de pédagogie quand il s'adresse au membre le moins instruit de sorte que ses idées soient bien comprises, sans frustrer son partenaire. Le membre le moins scolarisé du couple devrait être attentif et disposé non seulement à écouter son conjoint mais également à exprimer sans complexe ses propres préoccupations et attentes. Au besoin, si l'écart de niveau d'études entre les conjoints est trop important, le conjoint le moins scolarisé pourrait prendre des cours pour rehausser son niveau d'études afin de réduire les risques d'incompréhension entre les époux.

D'un autre côté, les conjoints de niveaux d'études distincts pourraient s'appuyer sur des médiations traditionnelles pour faire accepter leur union à leurs parents et amis proches dans le but d'obtenir le soutien de ceux-ci et d'éviter ainsi les immixtions intempestives susceptibles de fragiliser le couple. Une telle démarche est aussi valable pour les couples dont les conjoints sont de religions différentes. Mais, dans ce cas, la médiation auprès des familles et des amis proches des mariés devrait être associée à une autre en direction des communautés religieuses respectives des époux. Enfin, les conjoints de religions différentes gagneraient à connaître et à respecter en plus de leur propre doctrine religieuse, celle de l'autre. Cela pourrait faciliter l'interaction au sein du couple et réduire sensiblement les risques de conflit.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ambert, A.-M. (2005), *Divorce : Facts, causes, and consequences*. Ottawa, Vanier Institute of the Family.
- Antoine, P. (2006), « Analyse biographique de la transformation des modèles matrimoniaux dans quatre capitales africaines : Antananarivo, Dakar, Lomé et Yaoundé » in *Cahiers québécois de démographie*, XXXV, 2, 5-37.
- Bumpass, L. L., & Sweet, J. A. (1972), «Differentials in Marital Instability: 1970 » in *American Sociological Review*, XXXVII, 6, 754-766.

- Chauchat, H. (1985), *L'enquête en psychosociologie*. Paris, PUF.
- Communautés Européennes (2004), *Statistiques de population*. Luxembourg, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes.
- EDS-MICS (2011-2012), *Rapport de recherche*, Abidjan, Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida et Institut National de la Statistique.
- EIS-CI (2005), *Rapport de recherche*, Abidjan, Ministère de la Lutte contre le Sida.
- Forsé, M. (1986), « Le recul du mariage » in *Observations et diagnostics économiques : revue de l'OFCE*, XVI, 217-234.
- Fürstenberg, F. F. (1990), « Divorce and the American Family » in *Annual Review of Sociology*, XVI, 379-403.
- Girard, A. (1964), *Le choix du conjoint : une enquête psycho-sociologique en France*, Paris, PUF.
- Jalovaara, M. (2003), « The joint effects of marriage partners' socioeconomic positions on the risk of divorce » in *Demography*, XL, 1, 67-81.
- Karady, V. (1985), « Vers une théorie sociologique des mariages interconfessionnels. Le cas de la nuptialité hongroise sous l'Ancien régime » in *Actes de la recherche en sciences sociales*, LVII-LVIII, 47-68.
- Kellerhals, J., Languin, N., Perrin, J.-F., & Wirth, G. (1985), « Statut social, projet familial et divorce : une analyse longitudinale des ruptures d'union dans une promotion de mariages » in *Population*, XL, 6, 811-825.
- Lambert, A. (2009), « Des causes aux conséquences du divorce : histoire critique d'un champ d'analyse et principales orientations de recherche en France » in *Population*, LXIV, 1, 155-182.
- Legutowska, G. A. (2012), *Le mariage islamo-chrétien en France : une approche anthropologique, Thèse de doctorat de sociologie*, Grenoble, Université de Grenoble.
- Liu, G., & Vikat, A. (2004), *Does divorce risk depend on spouses' relative income? A register-based study of first marriages in Sweden in 1981-1998*, Research Working Paper, Max Planck Institute for Demographic.
- Lyngstad, T. H., (2004), « The impact of parents' and spouses' education on divorce rates in Norway » in *Demographic Research*, X, 122-140.
- Mäenpää, E., & Jalovaara, M. (2014), « Homogamy in socio-economic background and education, and the dissolution of cohabiting unions » in *Demographic Research*, XXX, 65, 1769-1792.
- McHale, S. M., & Crouter, A. C. (1992), « You can't always get what you want: Incongruence between sex-role attitudes and family work role and its implications for marriage » in *Journal of Marriage and the Family*, LIV, 3, 537-547.
- Schwartz, C. R., & Han, H. (2014), « The reversal of the gender gap in education and trends in marital dissolution » in *American Sociological Review*, LXXIX, 4, 605-629.

- Takyi, B. (2001), «Marital instability in an African society: exploring the factors that influence divorce processes in Ghana» in *Sociological Focus*, XXXIV, 1, 77-96.
- Takyi, K. B., & Broughton, C. (2006), «Marital instability in Sub-Saharan Africa: Do women's autonomy and socioeconomic situation» in *Journal of Family and Economic Issues*, XXVII, 1, 113-131.
- Thiombiano, B. G. (2009), Rupture des unions conjugales au Burkina Faso : causes et effets sur les femmes et leurs enfants. *Thèse de doctorat*, Montréal, Université de Montréal.
- Thiombiano, B. G., & Legrand, T. K. (2014), «Niveau et facteurs de ruptures des premières unions conjugales au Burkina Faso» in *African Population Studies*, XXVIII, 3, 1434-1446.